



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2016

=====

Date convocation : 22 septembre 2016

Nombre de présents : 16

L'an deux mille seize et le jeudi vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Maire

Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Françoise BRYLINSKI, Anne CAMPS, Dominique CARRE, Armelle CHAPON, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Gérard JEAN, Tamara KUZMIC, Jocelyne LECLERE, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Procurations : Amélie BRANTE à Tamara LUZMIC, Madeleine MARTINEZ à Armelle CHAPON, Gérard CHAPEL à Gérard JEAN, Alain CLEMENT à Luc VEYRAT, Alain GENES à Jocelyne LECLERE

Absents : Corinne D'ALETTO, Denis MARCOUX

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30. Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :
- subvention supplémentaire de 1000 euros au Tennis club.

UNANIMITE

I. RPQS 2015 eau potable

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

19 POUR – 2 ABSTENTIONS (Mme LECLERE + procuration)

II. RPQS 2015 Assainissement

Le Conseil municipal **ADOpte** le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

19 POUR – 2 ABSTENTIONS (Mme LECLERE + procuration)

III. M49 eau potable – DM n° 1

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 29/9/16, le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
D-61523 : entretien et réparations réseaux	- 500 €	0
Total D 011 : charges à caractère général	- 500 €	0
D-673 : titres annulés (sur exercices antérieurs)	500 €	0
Total D 67 : charges exceptionnelles	500 €	0
TOTAL	0 €	0

UNANIMITE

IV. M49 Assainissement – DM n° 1

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 29/9/16, le conseil municipal décide de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
D-61523 : entretien et réparations réseaux	- 500 €	0
Total D 011 : charges à caractère général	- 500 €	0
D-673 : titres annulés (sur exercices antérieurs)	500 €	0
Total D 67 : charges exceptionnelles	500 €	0
TOTAL	0 €	0

UNANIMITE

V. Intégration d'un secteur Ns dans la modification simplifiée du plu n° 1

La maire informe les membres du conseil que la commune a été contactée par une société créatrice de loisirs nature désirant implanter un parc accrobranche sur le territoire uzégeois, qu'il convient d'y voir l'opportunité de valoriser ce patrimoine communal, de l'entretenir et d'en tirer quelques ressources financières par la conclusion d'un bail commercial avec le prestataire.

La présente modification consisterait donc en une adaptation du zonage à ce type de projet par élargissement du secteur Ns.

Il demande donc aux membres du conseil de se prononcer sur l'intégration d'une zone Ns supplémentaire au dossier de la modification simplifiée du PLU n° 1.

UNANIMITE

VI. Mise en réseau intercommunal de la médiathèque

Considérant que la communauté de communes Pays d'Uzès dispose de la compétence lecture publique depuis le 1er janvier 2016 ;

Considérant que les objectifs de la mise en réseau des bibliothèques/médiathèques sont d'accompagner une meilleure diffusion de la lecture publique sur l'ensemble du territoire et de mutualiser les moyens à travers un enrichissement des collections et en apportant un service plus complet aux usagers via un réseau supplémentaire : circulation des ouvrages sur le territoire, vision du catalogue en ligne avec réservation, La maire demande au conseil d'accepter le principe d'intégration de la médiathèque municipale de St-Quentin-la-Poterie au sein du réseau intercommunal des bibliothèques/médiathèques du Pays d'Uzès,

UNANIMITE

VII. Composition conseil communautaire

Le Maire explique au Conseil que l'intégration de la commune de Moussac au territoire communautaire, emporte modification de la représentation des communes au sein du conseil communautaire ;
Considérant qu'en application des dispositions du CGCT la répartition de droit commun des 56 sièges fixe la représentation de Moussac à 2 sièges et réduit celle d'Uzès, de Montaren et St-Médières d'un siège (soit respectivement 16 sièges et 2 sièges), la représentation des autres communes étant inchangée ;
que le même code prévoit la possibilité d'un accord local encadré dont les 4 hypothèses détermine un conseil composé de 51 membres, nécessitant que d'autres communes perdent un siège.
Le Maire demande au Conseil municipal d'accepter la composition de droit commun du conseil communautaire avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

18 POUR – 3 CONTRE

VIII. Territoires de démocratie sanitaire

Vu la note de l'Agence régionale de sante Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées du 31/8/16, relative à la délimitation des territoires de démocratie sanitaire, le conseil doit se prononcer sur un projet de découpage des nouveaux espaces de démocratie sanitaire. Deux scénarios sont proposés :

- 1- Découpage en 13 territoires correspondant aux départements,
- 2- Découpage en 6 territoires basé sur le regroupement de certains départements limitrophes.

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de découpage en 13 Territoires du nouvel espace régional de démocratie sanitaire.

UNANIMITE

IX. SICTOMU – déchetterie de Vallabrix

Le Maire rappelle le projet du SICTOMU d'exploiter une déchetterie sur la commune de Vallabrix. Il demande au conseil d'approuver la demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement présentée par le SICTOMU.

UNANIMITE

X. Rapport annuel 2015 SICTOMU

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités de l'année 2015 du SICTOMU et demande au Conseil d'approuver le rapport.

UNANIMITE

XI. Subvention Tennis club

Monsieur le Maire propose au conseil de voter l'attribution d'une subvention supplémentaire au tennis club St-Quentinois d'un montant de 1000 euros.

UNANIMITE

Décision du Maire

Signature d'un marché de 229 200 euros TTC pour les travaux d'équipement du captage de la Madone avec l'entreprise SAUR le 20/6/2016.

Signature d'un marché de 98 160 euros TTC pour les travaux de forage du captage de la Madone avec l'entreprise BRANTE le 20/6/16.

La séance est levée à 19 heures 35.

Le Maire,
Yvon BONZI

